

Loi n° 9 - 2019 du 9 avril 2019
autorisant la ratification de l'accord de financement relatif au projet
d'appui au développement des entreprises et à la compétitivité entre la
République du Congo et la Banque internationale pour la reconstruction
et le développement

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement
relatif au projet d'appui au développement des entreprises et à la compétitivité,
signé le 21 juin 2018 entre la République du Congo et la Banque internationale
pour la reconstruction et le développement, dont le texte est annexé à la
présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme
loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 9 avril 2019

Denis SASSOU-N'GUESSO. -

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, chef
du Gouvernement,

Clément MOUANGA.

Le ministre des finances et du
budget,

Calixte NGANONGO. -

La ministre du plan, de la statistique
et de l'intégration régionale,

Ingrid Olympe Christiane EBOUKA-BABACKAS.